

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01351

Numéro SIREN : 484 442 108

Nom ou dénomination : RESIPELEC

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt 16859

Bilan

Pour Copie certifiée conforme : Le Président

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 749	25 749		158
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	101 762	79 951	21 811	25 615
Autres immobilisations corporelles	281 539	174 452	107 087	109 319
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	208 412		208 412	221 822
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 250		4 250	4 250
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	621 712	280 152	341 560	361 164
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	234 235		234 235	99 255
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 000 207	3 305	1 996 902	2 441 527
Fournisseurs débiteurs	6 360		6 360	4 144
Personnel	35 691		35 691	31 228
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	137 072		137 072	148 323
Autres créances	428 489		428 489	273 319
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 224		37 224	113 873
Charges constatées d'avance	10 766		10 766	16 222
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 890 045	3 305	2 886 740	3 127 891
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 511 756	283 457	3 228 300	3 489 054

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	414 369	310 390
Report à nouveau	1 238	1 238
Résultat de l'exercice	94 827	203 991
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	551 134	556 318
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	13 995	29 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 995	29 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	254 229	87 566
Découverts et concours bancaires		175 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	254 229	262 566
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	369 361	261 361
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 221 129	1 438 086
Personnel	78 963	152 266
Organismes sociaux	165 042	214 310
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	381 077	437 119
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	14 025	13 608
Dettes fiscales et sociales	639 106	817 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 089	23 420
Produits constatés d'avance	140 255	101 000
TOTAL DETTES	2 663 170	2 903 737
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 228 300	3 489 054

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	6 474 644,66	6 732 446,86
Production stockée	134 980,08	-3 988,94
Subventions d'exploitation	7 800,02	6 792,12
Autres produits	68 682,24	87 522,16
Total	6 686 107,00	6 822 772,20
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	1 774 877,60	1 648 874,89
Autres achats & charges externes	2 563 195,44	2 346 520,69
Total	4 338 073,04	3 995 395,58
MARGE SUR M/SES & MAT	2 348 033,96	2 827 376,62
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	63 321,03	90 242,30
Salaires et Traitements	1 340 207,11	1 552 375,44
Charges sociales	769 362,01	863 655,97
Amortissements et provisions	49 169,35	45 282,97
Autres charges	386,65	846,75
Total	2 222 446,15	2 552 403,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	125 587,81	274 973,19
Produits financiers	948,13	9 324,30
Charges financières	7 626,17	4 859,14
Résultat financier	-6 678,04	4 465,16
RESULTAT COURANT	118 909,77	279 438,35
Produits exceptionnels	500,00	9 215,90
Charges exceptionnelles	1 029,80	7 960,75
Résultat exceptionnel	-529,80	1 255,15
Impôts sur les bénéfices	23 553,00	76 703,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	94 826,97	203 990,50

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	6 474 644,66	100,00	6 732 446,86	100,00	-257 802,20	-3,83
Production stockée	134 980,08	2,08	-3 988,94	-0,06	138 969,02	NS
Cie de matières et sous-traitance	2 440 512,75	37,69	2 050 493,88	30,46	390 018,87	19,02
MARGE DE PRODUCTION	4 169 111,99	64,39	4 677 964,04	69,48	-508 852,05	-10,88
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	6 474 644,66	100,00	6 732 446,86	100,00	-257 802,20	-3,83
MARGE BRUTE GLOBALE	4 169 111,99	64,39	4 677 964,04	69,48	-508 852,05	-10,88
Autres achats et charges externes	1 897 560,29	29,31	1 944 901,70	28,89	-47 341,41	-2,43
VALEUR AJOUTEE	2 271 551,70	35,08	2 733 062,34	40,60	-461 510,64	-16,89
Subventions d'exploitation	7 800,02	0,12	6 792,12	0,10	1 007,90	14,84
Impôts, taxes et verst assimilés	63 321,03	0,98	90 242,30	1,34	-26 921,27	-29,83
Charges de personnel	2 109 569,12	32,58	2 416 031,41	35,89	-306 462,29	-12,68
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	106 461,57	1,64	233 580,75	3,47	-127 119,18	-54,42
Reprises s/ charges et Transferts	68 602,99	1,06	87 512,01	1,30	-18 909,02	-21,61
Autres produits	79,25		10,15		69,10	880,79
Dot. amortissements et provisions	49 169,35	0,76	45 282,97	0,67	3 886,38	8,58
Autres charges	386,65	0,01	846,75	0,01	-460,10	-54,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	125 587,81	1,94	274 973,19	4,08	-149 385,38	-54,33
Produits financiers	948,13	0,01	9 324,30	0,14	-8 376,17	-89,83
Charges financières	7 626,17	0,12	4 859,14	0,07	2 767,03	56,94
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	118 909,77	1,84	279 438,35	4,15	-160 528,58	-57,45
Produits exceptionnels	500,00	0,01	9 215,90	0,14	-8 715,90	-94,57
Charges exceptionnelles	1 029,80	0,02	7 960,75	0,12	-6 930,95	-87,06
Résultat exceptionnel	-529,80	-0,01	1 255,15	0,02	-1 784,95	-142,21
Impôts sur les bénéfices	23 553,00	0,36	76 703,00	1,14	-53 150,00	-69,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	94 826,97	1,46	203 990,50	3,03	-109 163,53	-53,51

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RESIPELEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 3 228 300 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 94 827 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont constitués au coût d'entrée (prix de revient) des travaux en cours évalués en tenant compte :

- Des temps passés par les techniciens (Main œuvre)
- Des frais, matériaux et composants achetés et affectés aux chantiers

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 65 801 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 749			25 749
Immobilisations incorporelles	25 749			25 749
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 843	4 919		101 762
- Installations générales, agencements aménagements divers	182 722			182 722
- Matériel de transport	29 644	16 091		45 734
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 113	7 970		53 083
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	354 321	28 980		383 301
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	221 822		13 410	208 412
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 250			4 250
Immobilisations financières	226 072		13 410	212 662
ACTIF IMMOBILISE	606 142	28 980	13 410	621 712

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL RESIPELEC LEASE 59175 TEMPLEMARS	10 000	18 842	100,00	3 309
EURL 2RS SOLUTIONS 59175 TEMPLEMARS	10 000	-4 433	100,00	-5 485
SARL DEAI 59430 SAINT POL SUR MER	48 000	253 953	100,00	7 154
SARL AUTOMATION PROCESS INDUSTRIEL 59310 ORCHIES	22 890	42 024	100,00	64 914
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 591	158		25 749
Immobilisations incorporelles	25 591	158		25 749
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 228	8 724		79 951
- Installations générales, agencements aménagements divers	88 243	15 843		104 085
- Matériel de transport	29 644	2 682		32 325
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 273	7 768		38 041
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	219 387	35 016		254 403
ACTIF IMMOBILISE	244 978	35 174		280 152

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 691 876 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	69 041		69 041
Prêts			
Autres	4 250		4 250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 000 207	2 000 207	
Autres	607 612	607 612	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 766	10 766	
Total	2 691 876	2 618 585	73 291
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients prod.non enc.fact	106 135
Etat - produit à recevoir	6 191
Total	112 326

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 37 000,00 Euros décomposé en 370 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	370	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	370	100,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	29 000	13 995	29 000		13 995
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	29 000	13 995	29 000		13 995
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 995	29 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 663 170 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	254 229	96 383	157 846	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 221 129	1 221 129		
Dettes fiscales et sociales	639 106	639 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	408 450	408 450		
Produits constatés d'avance	140 255	140 255		
Total	2 663 170	2 505 324	157 846	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	33 337			
(**) Dont envers les associés	369 361			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	47 562
Charges à payer	14 025
Total	61 586

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	10 766		
Total	10 766		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	140 255		
Total	140 255		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2010, la société SAS RESIPELEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MERUJANA.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 112 604 Euros
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

RESIPELEC
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 4, Rue du Plouvier, 59175 TEMPLEMARS
484 442 108 RCS LILLE METROPOLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 94 826,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 94 826,97 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

➤ Exercice clos le 31 décembre 2014 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

➤ Exercice clos le 31 décembre 2015 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

➤ Exercice clos le 31 décembre 2016 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

Certifié conforme
Le Président



RESIPELEC
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 4, Rue du Plouvier, 59175 TEMPLEMARS
484 442 108 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Patrick GUCINSKI, Président non associé de la société RESIPELEC, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, nous avons constaté une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 3,82 % par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous restons à l'écoute du marché afin de développer nos activités.

En tout état de cause, nous pensons que les comptes annuels seront équilibrés pour l'exercice à clôturer le 31 décembre 2018.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Pour des raisons matérielles, nous ne sommes pas en mesure de vous présenter les tableaux de synthèse des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société définis par les articles L 411-6-1 et D 411-4 du Code de Commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

La société **RESIPELEC LEASE** a pour activité la location de matériels de télécommunication réservée aux entreprises, la proposition de solutions de financement desdits matériels et la maintenance et la fourniture de services de télécommunication.

La société **AUTOMATION & PROCESS INDUSTRIEL** a pour activité l'étude, la fabrication et l'installation de matériel de contrôle et de régulation de processus industriel.

La société **2RS-SOLUTIONS** a pour activité l'audit, conception, installation, hébergements, paramétrage et maintenance de tous réseaux informatiques.

La société **DUNKERQUE ELECTRICITE AUTOMATISME INDUSTRIEL** a pour activité tous travaux d'électricité industrielle, automatisme, serrurerie, électricité tertiaire, maintenance, tous travaux neufs et réparation, toutes prestations de service en courants faibles et courants forts ; le négoce de matériels s'attachant à l'activité principale et l'engineering.

Les résultats obtenus au cours de leur exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

	CHIFFRE D'AFFAIRES HT EN €	RESULTAT NET COMPTABLE EN €
SARL RESIPELEC LEASE	34 674	3 309
SARL AUTOMATION & PROCESS INDUSTRIEL	901 278	64 914
SARL 2RS-SOLUTIONS	573 206	- 5 485
SARL DUNKERQUE ELECTRICITE AUTOMATISME INDUSTRIEL	828 553	7 154

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 474 645 euros contre 6 732 447 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -3,82%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 211 462 euros contre 90 325 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 134,11%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 774 878 euros contre 1 648 875 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,64%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 563 195 euros contre 2 346 521 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,23%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 63 321 euros contre 90 242 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,83%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 340 207 euros contre 1 552 375 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -13,66%.

Le montant des charges sociales s'élève à 769 362 euros contre 863 656 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,91%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 49 169 euros contre 45 283 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,58%.

Le montant des autres charges s'élève à 387 euros contre 847 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -54,33%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 560 519 euros contre 6 547 799 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 125 588 euros contre 274 973 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -54,32%.

Compte tenu d'un résultat financier de -6 678 euros (4 465 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 118 910 euros contre 279 438 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -57,44%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -530 euros contre 1 255 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 23 553 euros contre 76 703 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 94 826,97 euros contre un bénéfice de 203 990,50 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -53,51%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 228 300 euros contre 3 489 054 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,47%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 94 826,97 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

94 826,97 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2014 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2015 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2016 :

100 011,00 euros, soit 270,30 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 011,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 26 508 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société MAZARS ACEA, anciennement ACEA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Cédric TOULEMONDE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de renouveler le mandat de MAZARS ACEA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société MAZARS ACEA n'étant pas une société morale unipersonnelle, il n'y a pas lieu de renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant conformément à l'article 823-1 du Code de Commerce.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoient la réunion, tous les trois ans, d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons donc une augmentation de capital réservée aux salariés, dans les conditions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, dont le montant pourrait être fixé à 3% du capital social actuel.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à TEMPLEMARS
Le 15 mai 2018

Le Président
Patrick GUCINSKI



RESIPELEC

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

Siège social : 4 rue de Plouvier 59175 Templemars

RCS : Lille Métropole B 484 442 108

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société RESIPELEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RESIPELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

RESIPELEC*Comptes Annuels**Exercice clos le
31 décembre 2017***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président à l'assemblée générale et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

En application de la loi, nous vous signalons que l'ensemble des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-1 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

RESIPELEC

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2017*

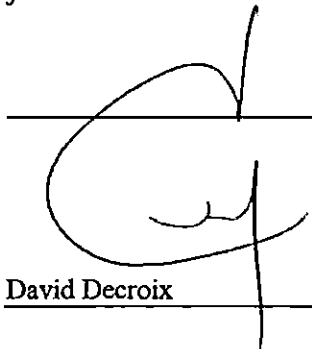
éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 juin 2018

Le commissaire aux comptes

MAZARS-ACÉA



David Decroix